

Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)

Modification du 31 juillet 2001

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi¹ est modifiée comme suit:

Modification de taux de droits

No du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1104.2120	12.00	13.20
1107.1012	5.05	6.10
1107.2012	6.10	7.15

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} août 2001.

31 juillet 2001

Département fédéral des finances:
Kaspar Villiger

¹ RS 631.146.31